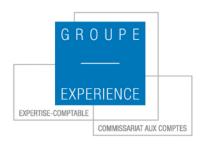
GROUPE ENSEMBLE POUR LA REPUBLIQUE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Association

126 rue de l'Université 75007 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024



Groupe Ensemble Pour La République de l'Assemblée Nationale

Association

126 rue de l'Université 75007 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de l'association Groupe Ensemble Pour La République de l'Assemblée Nationale

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Bureau, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Groupe Ensemble Pour La République de l'Assemblée Nationale relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT FINANCIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Bureau et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE BUREAU DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

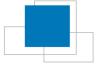
Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé,



influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 23 juin 2025

CFA

François-Xavier POUSSIERE Commissaire aux comptes





	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom	41 700	41 700		
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	85 293	60 816	24 477	50 234
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total I	126 993	102 516	24 477	50 234
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	69 540	17 226	52 314	48 345
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	361 945		361 945	96 954
Divers				
Valeurs mobilières de placement	4 000 000		4 000 000	
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	879 522		879 522	5 239 904
Charges constatées d'avance	34 904		34 904	45 496
Total II	5 345 911	17 226	5 328 685	5 430 700
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	5 472 904	119 742	5 353 162	5 480 934



Bilan

	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consomptibles		
Autres fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves	4 814 714	4 610 774
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	4 814 714	4 610 774
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	-70 287	203 939
Situation nette (sous-total)	4 744 427	4 814 714
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	23 508	48 303
Provisions réglementées	23 300	40 303
Droit des propriétaires (commodat)		
Total I	4 767 935	4 863 017
FONDS REPORTES ET DEDIES	4 707 933	4 003 017
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts Découverte et conserve honories		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	05.047	74.047
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	85 947	74 617
Dettes des legs ou donations		===
Dettes fiscales et sociales	479 814	491 279
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	19 466	52 021
Total IV	585 227	617 917
Ecarts de conversion - Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	5 353 162	5 480 934

Compte de résultat

	du 01/01/24	du 01/01/23	
	au 31/12/24	au 31/12/23	
	12 mois	12 mois	
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations	666 900	919 800	
Ventes de biens et de services	35 635	9 851	
Ventes de biens			
Ventes de prestations services	35 635	9 851	
Produits de tiers financeurs	2 908 559	3 137 478	
Concours publics et subventions d'exploitation	2 908 559	3 137 478	
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consomptible			
Ressources liées à la générosité du public			
Contributions financières			
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges		7 346	
Utilisation des fonds dédiés			
Autres produits	1 695	8 396	
Total I	3 612 790	4 082 870	
CHARGESD'EXPLOITATION			
Achats de marchandises			
Variations de stock			
Autres achats et charges externes	529 118	699 639	
Aides financières			
Impôts, taxes et versements assimilés	248 055	234 224	
Salaires et traitements	2 032 959	2 016 273	
Charges sociales	887 359	885 215	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	46 157	24 723	
Dotations aux provisions			
Reports en fonds dédiés			
Autres charges	31 881	43 160	
Total II	3 775 529	3 903 233	
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-162 739	179 637	
PRODUITS FINANCIERS			
De participation			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.			
Autres intérêts et produits assimilées	82 964		
Repr./ provisions, dépréciations et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets / cessions de valeurs mob. de placement			
Total III	82 964		
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions			
Intérêts et charges assililées			
Différences négatives de change			
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placement			
Total IV			
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	82 964		
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-79 775	179 637	
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital	1 200		
Reprises provisions, dép., et transferts de charge	29 848	24 303	
Total V	31 048	24 303	

Compte de résultat

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	90	
Sur opérations en capital	1 880	
Dot. amortissements, aux dépréciations et provisions		
Total VI	1 970	
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	29 079	24 303
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	19 590	
Total des produits (I + III + V)	3 726 802	4 107 173
Total des charges ((II + IV + VI + VIII + VIII)	3 797 089	3 903 233
EXCEDENT OU DEFICIT	-70 287	203 939
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	192 141	240 103
Bénévolat		
TOTAL	192 141	240 103
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite	192 141	240 103
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	192 141	240 103



Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : GROUPE ENSEMBLE POUR LA REPUBLIQUE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 5 353 162 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 70 287 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 22/05/2025 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

L'association a été créée en application de l'article 20 du Règlement de l'Assemblée nationale et a pour objet d'organiser les activités de toute nature du groupe parlementaire « Ensemble pour la République » de l'Assemblée nationale. Son activité est financée par :

- l'Assemblée nationale.
- les cotisations des membres au profit du groupe. Les cotisations sont comptabilisées lors de l'émission des appels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général et plus spécifiquement au règlement n°2018-06 modifié par le règlement n°2020-08 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.





Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique :

Les telephones nouvellement acquis sont amortis sur 2 ans

Les ordinateurs nouvellement acquis sont amortis sur 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.





Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics Subventions d'exploitation Subventions d'équilibre Subventions d'investissement					2 908 559 29 848	2 908 559 29 848
						2 938 407



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	179 629		137 929	41 700
Immobilisations incorporelles	179 629		137 929	41 700
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et				
aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage				
industriels				
- Installations générales, agencements				
aménagements divers				
- Matériel de transport	400 005	5.050	00.005	05.000
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	106 905	5 053	26 665	85 293
- Emballages récupérables et divers - Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	106 905	5 053	26 665	85 293
- Participations évaluées par mise en				
équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	286 534	5 053	164 594	126 993



Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		5 053		5 053
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		5 053		5 053
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	137 929	26 665		164 594
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	137 929	26 665		164 594

Les immobilisations sont la propriété de l'association, même lorsqu'elles sont acquises par une subvention d'investissement de l'Assemblée nationale. La valeur comptable des immobilisations financées par l'Assemblée nationale trouve sa contrepartie dans le compte "131000 - Subventions d'investissement.

La quote-part des amortissements pratiqués au cours de chaque exercice trouve sa contrepartie dans le compte "777000 - Quote-part de subventions virées au compte de résultat".

En cas de fin de législature, les immobilisations sont totalement amorties en date du 30 juin de l'année de fin de législature.



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

629 6 29		137 929 137 929	41 700 41 700
629		137 929	41 700
6 671	28 931	24 786	60 816
	28 931	24 786	60 816
671	22.221	162 714	102 516
	56 671	28 931 36 299 28 931	



Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation Eléments amortis selon mode linéaire Eléments amortis selon autre mode Dotations exceptionnelles		28 931	28 931
Dotations de l'exercice		28 931	28 931
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant Eléments cédés Eléments mis hors service	137 929	24 786	162 714
Diminutions de l'exercice	137 929	24 786	162 714



Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 466 389 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	69 540	69 540	
Autres	361 945	361 945	
Charges constatées d'avance	34 904	34 904	
Total	466 389	466 389	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Le poste "Autres créances" concerne principalement les subventions de l'Assemblée nationale au titre :

- 1) frais de ruptures conventionnelles
- 2) frais de gestion de la paie des salariés
- 3) remboursement de frais de comptabilité

Produits à recevoir

	Montant
Draduita à reservacial	505
Produits à recev social	505
Etat - produits à recevoir	347 000
interet courus a recevoir	81 625
Total	429 130



Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	4 610 774	203 939			4 814 714
Report à Nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	203 939	-203 939		70 287	-70 287
Situation nette	4 814 714			70 287	4 744 427
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	48 303		21 697	46 492	23 508
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	4 863 017		21 697	116 779	4 767 935



Dettes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 585 227 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des				
établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes				
rattachés	85 947	85 947		
Dettes fiscales et sociales	479 814	479 814		
Dettes sur immobilisations et comptes				
rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance	19 466	19 466		
Troduito constatos a avanto	10 100	10 100		
Total	585 227	585 227		
			·	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				
() Duit Gilvers les associes				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	57 033
Fct non parvenues CB et NDF	13 940
Dettes provis. pr congés à payer	131 501
Charges sociales s/congés à payer	76 771
Etat - autres charges à payer	36 917
Total	316 163



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	34 904		
Total	34 904		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	19 466		
Total	19 466		

Les produits constatés d'avance représentent les cotisations des députés perçues par anticipation et qui courent sur les exercices à venir.



Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Aucune rémunération n'est allouée aux membres du bureau de l'association.

Engagements financiers

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Crédit d'équipement téléphonique et informatique des groupes Autres engagements reçus	121 214 121 214
Legs nets à réaliser	
Total	121 214

Au 31/12/2024, le solde au titre des engagements reçus de l'Assemblée nationale en matière de crédit d'équipement téléphonique et informatique des Groupes est de : 121 214 €.

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Compte tenu des paramètres applicables, et notamment de l'ancienneté très faible du personnel à la clôture de l'exercice et d'un taux de rotation relativement élevé, la dette actuarielle est non significative.

En conséquence la dette actuarielle ne fait l'objet ni d'une inscription au bilan, sous forme de provision, ni d'une externalisation auprès d'un organisme d'assurance.



Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature	192 141	240 103
Dons en nature		
Total	192 141	240 103
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	192 141	240 103
Prestations		
Personnel bénévole		
Total	192 141	240 103

L'association bénéficie notamment, à l'instar des autres groupes, de la mise à disposition gratuite de fournitures consommables (eau, électricité, etc) et de prestation de services (ménage, etc) de la part de l'Assemblée Nationale. En l'absence de valorisation précise de ces postes, une valorisation forfaitaire est appliquée et prise en compte dans la valeur locative des bureaux évaluée à 192 141 €.

La contribution volontaire en nature de l'Assemblée Nationale d'un montant total de 192 141 € est détaillée ci-dessous :

- Bureaux = 181 368 €
- Ameublement des bureaux = 10 773 €